Image not found or type unknown

remariage d'un marocain en situation irréguliere

Par **lylie31**, le **22/11/2008** à **21:35**

bonjour,
mon compagnon et moi souhaiterions nous marier pour pouvoir vivre enfin tranquille, sans stress de controle.Il est entré en france avec un visa de regroupement familial car il s'est marié avec une française d'origine marocaine au maroc.Elle a demandé le divorce 3semaine aprés.depuis il est divorcé le jugement est passé, mais il nous faut le jugement définitif et sans appel.aparement notre avocate nous a dit que c'était parti a nantes au ministere des étrangers.
je voudrai savoir si on peut se marier sans trop de problemes vu qu'il s'est deja marié.Ils vont surement croire a un mariage blanc...et le jugement définitif et sans appel est il long a arrivé???et ou faut il se le procurer?svp plai aider moi, mon compagnon commence a perdre patience ça fait plus d'un an qu'il fait rien car il ne peut pas travailler, et meme moi je commence a avoir des problemes financiers.ça deviens invivable.je vous remercie.
Melle emilie D.

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **10:34**

bonjour, tant que vous n'avez pas le jugement définitif du divorce vous ne pouvez vous marier "bigamie", cordialement

Par **lylie31**, le **23/11/2008** à **12:56**

oui ça je le sais déja.je voulais savoir combien ça prenai de temps d'avoir ce papier et est ce que le fait qu'il se soit deja marié ne va pas poser un probleme.AH!et j'ai peut etre oublié un détail, il a du recevoir le kit chez son ex, puisqu'il n'a pas donné d'autre adresse a la préfecture et on se doute qu'il est chez elle mais ele nous le donnera jamais vu qu'elle est assez méchante...enfin je sais que s'il a deja reçu un kit on peut avoir des problemes aprés avoir demander a se marier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés